

« Un bracelet électronique pour conjoints violents »

Une proposition du chef de groupe MR Daniel Ducarme

Imposer le port d'un bracelet électronique à certains conjoints violents pour protéger leurs victimes d'un risque de récidive : c'est ce que propose M. Ducarme.

« Un cas que je rencontre très fréquemment dans mes permanences sociales. » C'est ainsi que le député Daniel Ducarme (MR) décrit le phénomène auquel il a décidé de s'attaquer. Il concerne la violence entre conjoints, et plus particulièrement la décision d'un juge d'interdire à l'auteur de violences d'encore approcher sa victime, afin de la protéger de tout risque de récidive.

Ces témoignages le poussent à déposer une proposition sur la table du Parlement. Elle tient en une idée simple : autoriser le juge à imposer le port d'un bracelet électronique au conjoint violent. L'intérêt ? « S'assurer que cette personne respecte bien l'interdiction qui lui est faite d'encore approcher le lieu où réside sa vic-

time. »

« Les transgressions à cette obligation sont légion », argumente le chef de groupe MR à la Chambre. « J'ai encore reçu récemment deux ex-compagnes d'un même homme qui se sont toutes deux rendu compte qu'elles vivaient un même phénomène de harcèlement de sa part. L'homme en question a interdiction de les approcher, et pourtant il vient dans leurs jardins, sonne à leurs portes, les frappe... »

CAMÉRAS

Elles tentent bien entendu de réagir. « Mais la charge de la preuve de la présence de quelqu'un chez vous est parfois très difficile à apporter. Dans un cas comme celui-là, le port du bracelet électronique serait d'un grand secours. Il permet en effet de surveiller en temps réel les déplacements d'une personne et de vérifier donc qu'elle ne s'approche pas de certains endroits qui lui sont interdits, comme par exemple le domicile de son ex-conjointe... »

Ce bracelet serait évidemment imposé par un juge, pour les cas les plus problématiques, histoire de rendre le projet raisonnable ne serait-ce qu'en termes de gestion.

« Dans mes rencontres, il s'agit évidemment le plus souvent de femmes qui sont confrontées à ce besoin. Moi, à ce stade, je leur suggère de placer des caméras, afin de pouvoir montrer les images de leur ex sonnant chez elles. Mais ce n'est clairement pas suffisant,

d'où l'idée du bracelet. »

« De façon générale d'ailleurs, je crois qu'on doit généraliser le port de cet ustensile, d'autant que les nouvelles prisons prévues par le master plan ne sont pas encore toutes là et que nous souffrons donc toujours d'une surpopulation carcérale. »

Selon une étude d'Amnesty International, 70 femmes décèdent chaque année en Belgique des suites de violences conjugales. Et une femme sur huit est victime de ces violences. ■

CHRISTIAN CARPENTIER

ÉPINGLÉ

Une idée qui est déjà expérimentée en Espagne

Réaliste, la proposition de Denis Ducarme ? Elle a en tout cas commencé à être mise en œuvre en Espagne. Là-bas, on a créé un nouveau type de bracelet, de la taille d'une montre en plastique noire. Il est scellé au bras de l'agresseur, et un appareil identique est confié à sa victime. Tous deux sont reliés à un système de contrôle, qui fonctionne 24 heures sur 24. Un écran géant

permet d'y visualiser l'endroit précis où se trouvent les deux personnes : un point rouge pour la femme, un vert pour son ex. Dès que l'agresseur approche à moins de 400 mètres, l'alerte est donnée. Une patrouille de police se rend alors sur place en moins de dix minutes. Mais si la situation semble périlleuse, la femme battue reçoit directement un appel téléphonique du centre de

contrôle, qui lui indique la position exacte de son ancien conjoint, ainsi que le meilleur chemin à suivre pour parvenir à l'éviter.

Le plus souvent, la mesure s'accompagne aussi d'une interdiction de pénétrer dans certaines zones : l'école des enfants, le domicile de la victime, celui de ses parents, ou encore son lieu de travail. ■

CH. C.